

Prêts aux étudiants—Loi

● (1410)

Le ministre sait que dans le communiqué du 25 avril le Conseil des ministres de l'éducation insistait déjà sur la nécessité d'une mesure rapide qui assure, disaient-ils:

... une aide financière supplémentaire aux étudiants du postsecondaire ... étant donné surtout que le montant de l'aide assurée par le Régime fédéral de prêt aux étudiants n'avait pas été modifié depuis près de dix ans.

Comme nous le savons maintenant et comme le ministre l'a exposé à la Chambre, ce projet de loi comporte trois grandes catégories de modifications. Tout d'abord, la garantie de prêt est étendue aux étudiants à temps partiel qui répondent aux conditions fixées. Deuxièmement, un programme d'aide-intérêt, aux diplômés sans travail va assurer pendant un maximum de 18 mois le paiement des intérêts sur les prêts étudiants accordés aux étudiants à temps complet et à temps partiel. Troisièmement, le plafond hebdomadaire des prêts étudiants sera porté de \$56.25 à \$100.

Je désire faire des observations sur ces trois grands changements, mais tout d'abord pour replacer les choses dans leur cadre, j'aimerais examiner rapidement ce que le gouvernement fait pour l'ensemble de l'enseignement postsecondaire et examiner ces modifications dans ce contexte.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté récemment le projet de loi C-150, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, qui prévoit, comme le ministre l'avait déjà annoncé, de limiter l'augmentation des paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire à 6 et 5 p. 100. Le gouvernement épargnera, comparativement à ce qu'il aurait payé en vertu de la loi existante, 104 millions de dollars en 1983-1984 et 247 millions en 1984-1985. Ces deux années de restrictions dans la formule normale de progression permettront d'autres économies pour les années subséquentes puisque la hausse se fera à partir d'une base moins élevée.

Entre temps, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé qu'il affecterait 50 millions de dollars supplémentaires au programme d'emplois d'été pour étudiants en 1983. De même, le secrétaire d'État a dit que les modifications à l'étude aujourd'hui coûteront quelque 60 millions de plus au trésor fédéral en garanties de prêt aux banques. Je voudrais cependant savoir où ira le reste des économies réalisées grâce à l'application de la formule des 6 et 5 p. 100 aux paiements de transfert.

Nous savons que ces économies ne servent absolument pas à réduire le déficit fédéral. On ne cesse de nous demander d'étudier des projets de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire. Et nous savons, d'après les commentaires du ministre, que cet argent n'est pas dépensé pour d'autres types d'établissements postsecondaires ou leurs étudiants.

Il semble, une fois de plus, que, dans un domaine aussi crucial pour le développement de la plus importante ressource de notre pays, la jeunesse, le gouvernement n'ait pas de politique à long terme. Nombre d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons interrogé différents ministres au sujet de cette lacune fort troublante. Nous avons remarqué que de plus en plus de gens choisissent de demeurer ou de retourner dans les établissements postsecondaires parce qu'ils ne peuvent trouver de travail ou qu'ils ont besoin d'une nouvelle formation pour postuler les quelques emplois existants. Or, à une époque où le nombre d'étudiants augmente, le gouvernement fédéral a

décidé de restreindre ses subventions à l'enseignement postsecondaire.

Pour en revenir monsieur le Président, aux modifications prévues dans la mesure à l'étude aujourd'hui, je saisis l'occasion pour féliciter le ministre d'avoir élargi les conditions d'admissibilité au programme, de façon à y inclure les étudiants à temps partiel. Tous les partis recommandaient cette mesure depuis déjà quelque temps. Le ministre sait que la Fédération canadienne des étudiants ainsi que le groupe de travail sur l'aide aux étudiants, constitué par le gouvernement Clark, le recommandaient également depuis longtemps. C'est une modification qui se fait attendre depuis longtemps et que les députés de notre parti accueillent très favorablement.

Le relèvement des plafonds hebdomadaires des prêts nous pose toutefois certains problèmes. Permettez-moi de vous lire une lettre que m'a envoyée dernièrement M^{lle} Diane Flaherty, directrice générale de la Fédération canadienne des étudiants. La voici:

Le relèvement du plafond des prêts, prévu dans le projet de loi, nous pose quelques problèmes. Il ressort des recherches sur le mouvement étudiant que ce n'est pas parce que les prêts augmentent que les étudiants pauvres peuvent en profiter davantage. Si les modifications proposées visent à accroître les chances de ces étudiants, comme elles devraient le faire, à notre avis, alors elles n'atteignent pas leur objectif. Le seul programme qui soit équitable est un système de bourses non remboursables et non de prêts.

Le secrétaire d'État doit se souvenir que l'été dernier, son prédécesseur a laissé entendre à la Fédération canadienne des étudiants qu'un programme de bourses de 250 millions de dollars allait être annoncé sous peu. En fait, on lui propose aujourd'hui un programme de 60 millions de dollars en garanties de prêt. Win Simonis, président sortant de la Fédération des étudiants de l'Université de Waterloo, signale que même si l'on met plus d'argent à la disposition des étudiants, les candidats provenant de familles à revenu faible hésitent à courir le risque de s'endetter. Ce système les dissuade donc de poursuivre des études postsecondaires. Il en va de même pour les femmes qui désirent réintégrer la population active en retournant à l'université, en vue d'améliorer leurs compétences. Sans le programme de bourses promis, le secrétaire d'État conviendra que tous ceux qui font face à la perspective d'accumuler une dette allant jusqu'à \$12,800 sur quatre ans, que ce soit à plein temps ou à temps partiel, ne voient pas dans ce programme de stimulant particulier.

En outre, monsieur le Président, comme l'a déjà demandé en d'autres occasions mon collègue, le député de Malpeque (M. Gass), qu'advient-il des étudiants qui contractent un prêt à un taux d'intérêt donné un peu comme les propriétaires qui ont pris une hypothèque à taux élevés, pour voir ensuite le taux d'escompte diminuer et être tout de même obligés de rembourser des sommes énormes? Je ne vois rien dans ce projet de loi qui garantisse une certaine souplesse dans la formule de calcul des taux d'intérêt établie par le gouvernement fédéral. Si je comprends bien, toutefois, des négociations entre les représentants du gouvernement fédéral et des banques sont prévues pour cet été. J'inviterais le secrétaire d'État à aborder ces négociations en gardant à l'esprit les taux d'intérêt que supportent déjà les étudiants qui ont contracté des emprunts au moment où les taux étaient extrêmement élevés. Ce projet de loi, sous sa forme actuelle, ne leur apporte rien. Nous espérons donc un autre amendement ou une autre déclaration à ce sujet.